



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de l'Isle-Adam
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Commune de NOINTEL

GARDERIE DE NOINTEL RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1/ HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture de la garderie de Nointel sont de 7h15 à 8h20 et 16h30 à 18h45 le soir. (de 16h30 à 16h45 ou 17h00 surveillance de la pause dans la cour de récréation).

Les parents veilleront au respect de ces horaires.

2/ INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites en mairie ou auprès des animatrices présentes à la garderie au moins 1 semaine avant l'accueil de l'enfant. Si toutefois une inscription devait intervenir à la dernière minute (ce qui relèvera de l'exceptionnel), elle ne sera rendue possible que sous réserve d'un nombre suffisant d'animateur.

Les parents sont tenus de fournir un goûter à leurs enfants. Attention la propreté doit être acquise (motif de refus d'accueil).

3/ PRESENCE ET ABSENCE

Les parents ont l'obligation de prévenir les animatrices au plus tard la veille des changements de présences et absences des enfants.

4/ GOUTER : les parents veilleront à fournir un goûter (aliment + boisson) qui sera pris sous la surveillance du personnel périscolaire.

5/ PAIEMENT

Le paiement s'effectue en Mairie lors des permanences de cantine. Les chèques devront être établis à l'ordre du Trésor Public. Les règlements en espèces feront l'objet d'un reçu. Toutes factures non réglées dans les deux mois entraîneront un refus d'inscription jusqu'à régularisation.

6/ TARIFS

L'inscription à la garderie comprend les prestations suivantes :

Accueil, activités, mise à disposition d'un personnel qualifié répondant aux normes d'encadrement.

Les tarifs sont déterminés et établis comme suit, à compter du **1^{er} janvier 2015 (délibération du conseil municipal du 11 décembre 2014)** :

- **Matin : 2.20 euros** ➤ **Soir : 5.00 euros** ➤ **Matin + soir : 6.50 euros**
- **Garderie après études : 2,20 euros**
- **Présence non prévue : Tarifs ci-dessus majorés de 1 euro.**
- **En cas d'absence non justifiée par un certificat médical : un tarif de 1 euros est appliqué.**
- **Les tarifs ci-dessus sont applicables quelle que soit la durée réelle du placement en garderie.**
- **Les tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2015, et sont révisables chaque année.**

Attention :

- Les enfants allant en garderie après l'étude devront y être inscrits préalablement.

Horaires Etude :

- **Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi**
Soir : 16 h30 à 18 h 00.

Les études surveillées n'étant pas obligatoires, les horaires sont fixés chaque année après information du Conseil d'Ecole.

7/CONDITIONS D'INSCRIPTION

Un formulaire d'inscription et une fiche sanitaire (copie de la fiche sanitaire de l'école) seront à compléter par les parents avant le 1^{er} accueil de l'enfant.

8/AUTORISATION DE SORTIE

Seules les personnes majeures notées sur le formulaire d'inscription seront autorisées à récupérer l'enfant.

9/ASSURANCE

Il appartient à chaque famille de prendre les garanties nécessaires en responsabilité civile et individuelle accident.

10/ACCIDENT

Aucun accompagnement d'enfant à l'hôpital par les animatrices n'est légalement possible. En conséquence, en cas d'accident grave, lorsqu'un transport à l'hôpital sera jugé nécessaire, le protocole suivant sera mis en application pour l'animatrice :

- Appeler le 18
- Prévenir la famille par téléphone.

Les parents iront chercher leur enfant à l'hôpital.

Fait à Nointel, le. 09 août 2022



Le Maire,
Martine LEGRAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martine Legrand', written over a horizontal line.

✂-----

COUPON RÉPONSE

Je soussigné(e) Madame/Monsieur
Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie et en avoir accepté les termes.

Le

Signatures :